

# **PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE POUR CONSULTATION PUBLIQUE**



**Comité directeur famille  
de l'arrondissement d'Anjou**

**Juin 2005**

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE .....	3
MOT DU CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT .....	4
AVANT-PROPOS .....	5
LE PORTRAIT DES FAMILLES ANGEVINES .....	6
La population .....	6
Les familles .....	8
Les revenus et la scolarité .....	8
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DES SERVICES DE QUALITÉ .....	10
Le conseil d'arrondissement et de ville – des responsabilités partagées .....	10
L'arrondissement d'Anjou .....	10
La Direction d'arrondissement .....	10
La Direction culture, sports, loisirs et développement social .....	10
La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises .....	11
La Direction travaux publics .....	11
La Direction affaires publiques et du greffe et la Direction des services administratifs .....	11
DÉFINITION DE LA FAMILLE .....	13
MISSION .....	13
ORIENTATIONS .....	14
OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION .....	15
La Direction culture, sports, loisirs et développement social .....	15
La Direction de l'arrondissement, la Direction affaires publiques et greffe et la Direction des services administratifs .....	16
La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises .....	17
La Direction travaux publics .....	18

## MOT DU MAIRE

Chers citoyens et chères citoyennes,

C'est dans le cadre de la *Semaine québécoise de la famille* et lors de la Fête de la famille qui s'est tenue dans l'arrondissement d'Anjou en mai dernier que nous lançons les travaux devant mener à l'adoption d'une politique familiale et d'un plan d'action. Cette politique, la première élaborée par un arrondissement de Montréal, veut faire d'Anjou un lieu privilégié où famille et qualité de vie sont synonymes.

Nous sommes très fiers de cette nouvelle initiative, qui s'appuie sur les services de l'administration municipale et sur la collaboration des organismes et de la population. Grâce à cet appui, nous sommes convaincus de développer une approche qualité-famille dans l'ensemble des services de l'administration municipale. Je tiens d'ailleurs à remercier le Comité directeur famille qui, sous le leadership de notre conseiller d'arrondissement, Mme Andrée Hénault, mène de main de maître les travaux.

Lorsqu'elle sera adoptée, cette politique permettra à Anjou d'adapter ses façons de faire et de mettre en place des mesures concrètes pour répondre aux nouveaux besoins des familles. Votre conseil d'arrondissement choisit ainsi, clairement, de faire de la famille l'une de ses grandes priorités.

À la lecture du projet de politique, vous pourrez constater que des idées de mesures sont proposées. Ce sont ces mesures, et celles que vous nous proposerez, qui nous permettront de concrétiser ce projet en plan d'action pour les prochaines années. Je vous invite donc à participer en grand nombre à la consultation publique qui se tiendra le 14 juin à 19 h à la salle du conseil située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Votre participation est importante pour nous puisqu'elle est le gage de notre succès.

A handwritten signature in black ink, reading "Luis Miranda". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Luis Miranda

Maire de l'arrondissement

## MOT DU CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Chers citoyens, chères citoyennes,

C'est avec grand plaisir que nous vous déposons ce projet de politique pour consultation publique. Le Comité directeur famille de l'arrondissement d'Anjou est très heureux de mettre de l'avant un projet de politique clair, complet et dont les bases devraient, pour de nombreuses années, faire de l'arrondissement d'Anjou un lieu qui permet aux familles d'y bien vivre, de tisser des solidarités et d'y trouver les services dont elles ont besoin.

Ce projet de politique, axé sur le bien-être de nos familles, sera évolutif pour en faciliter l'application et se matérialisera en partenariat avec les intervenants des milieux communautaire, institutionnel et des affaires. Nous devons tous faire de la famille une priorité. C'est ce travail collectif qui nous permettra d'atteindre des résultats sans précédent.

Le projet de politique déposé par le Comité comporte un portrait statistique des familles angevines, une définition de la famille devant nous aider à mieux cerner à qui s'adressent les actions qui feront partie du plan d'action. Il comprend également une mission, des orientations ainsi que des idées de mesures. À la suite de la consultation publique, nous utiliserons les mesures proposées pour élaborer un plan d'action qui sera déposé cet automne.

Le Comité directeur famille vous invite donc à participer à la consultation publique afin d'y faire valoir vos idées. Nous vous y attendons en grand nombre.

Au plaisir de vous y rencontrer.



Conseiller d'arrondissement

## AVANT-PROPOS

C'est en mai 2005 que l'arrondissement d'Anjou annonçait aux familles son projet d'élaboration et d'adoption d'une politique familiale. Dès lors, le conseil d'arrondissement a mis en place un Comité directeur famille, composé de Jacinthe Labbé, d'Isabelle Leblond, d'Andrée Hénault, ainsi que d'Hélène Bouchard, de Linda Lafrenière et de Jacques Rioux, directeur d'arrondissement.

Le rôle du Comité directeur famille fut multiple : identifier les enjeux touchant les familles angevines; s'approprier les différents concepts liés à une politique familiale municipale et les traduire concrètement, en fonction des réalités identifiées dans la collectivité; promouvoir les valeurs familiales et susciter une culture organisationnelle tournée vers les familles au sein de l'administration municipale.

La politique familiale servira de cadre de référence aux actions et aux activités de l'arrondissement d'Anjou. Ainsi, Anjou entend s'assurer que l'ensemble des actions qui découlent de ses activités soient évaluées au regard de l'impact qu'elles ont sur les familles. Pour arriver à établir un tel cadre de travail pour l'administration municipale, le Comité s'est réuni à quelques occasions et a collaboré avec le personnel de l'arrondissement et les acteurs de la collectivité – partenaires, organismes, milieu des affaires, etc. – pour déterminer des objectifs qui tiennent compte de la définition des familles de l'arrondissement d'Anjou et des besoins de celles-ci.

Le Comité tient à remercier l'ensemble des Directions qui ont collaboré au présent projet et à son succès. Le Comité tient également à remercier les participants à la séance de travail élargie qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2005.

À la suite de la consultation publique, le Comité se penchera sur les commentaires reçus afin de bonifier le projet de politique et soumettra une version finale au conseil d'arrondissement pour adoption. Par la suite, le travail de rédaction d'un plan d'action débutera, en vue de l'adoption finale en septembre.

Andrée Hénault, Conseiller d'arrondissement	Hélène Bouchard, Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social
Isabelle Leblond, Présidente du Regroupement des Organismes et des CitoyenNes Humanitaires d'Anjou (ROCHA)	Jacinthe Labbé, Directrice des services communautaires, CSSS de la Pointe-de-l'Île, CLSC Mercier-Est/Anjou
Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement	Linda Lafrenière, Chef de division, administration et logistique

## LE PORTRAIT DES FAMILLES ANGEVINES

C'est en 1956 que sont jetées les premières bases de ce qui est aujourd'hui l'arrondissement d'Anjou. Autrefois ville, c'est en vertu de la loi 170, adoptée en 2000, que celle-ci a été transformée en l'un des 27 grands territoires nommés « arrondissements » dont se compose l'actuelle Ville de Montréal.

Situé dans le secteur nord-est de l'île de Montréal, au carrefour de l'autoroute Métropolitaine et de l'autoroute Transcanadienne, le territoire de l'arrondissement d'Anjou, qui correspond au territoire de l'ancienne ville, dispose d'une superficie de 14,6 km<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, l'arrondissement d'Anjou offre des services de proximité, culturels, sportifs et communautaires, pour tous les goûts et tous les âges. L'arrondissement dispose de plusieurs parcs et espaces verts bien aménagés ainsi que d'écoles primaires et secondaires. Les infrastructures desservent à la fois le secteur résidentiel, les commerces et les manufacturiers présents sur le territoire.

La population de l'arrondissement d'Anjou est de 38 015 habitants, d'après le dernier recensement publié par Statistique Canada en 2001, bien que quelque 700 personnes additionnelles habitent maintenant l'arrondissement. De plus, près de 35 000 travailleurs sont présents quotidiennement sur le territoire, ce qui ajoute à l'utilisation des services et des infrastructures de l'arrondissement.

### La population

La population d'Anjou est relativement stable en nombre bien qu'il y ait une diminution de la population active (18-54 ans) de 7,9 %. L'arrondissement d'Anjou doit maintenant composer avec une population vieillissante, d'une part puisqu'il y a une diminution marquée de jeunes enfants et d'adolescents entre 1996 et 2001, au-delà de 6,7 % pour la tranche d'âge des 0-4 ans et, d'autre part, puisque la population des plus de 55 ans est en augmentation de 31,9 %. Conséquemment, entre 1996 et 2001, l'âge médian<sup>1</sup> est passé de 39,3 à 40,9 ans. La population dont l'âge est supérieur à 65 ans dans l'arrondissement d'Anjou, soit 17 %, est supérieure à celle du Québec qui est de 13 %. On remarque également que le nombre d'enfants de 12 à 17 ans est également en régression (- 16 %).

---

<sup>1</sup> Selon Statistique Canada, le montant médian est la valeur qui se trouve au centre d'un ensemble de données (par exemple : 16, 24 et 48, le chiffre 24 est le médian). Si le nombre d'observations est pair, la médiane est la moyenne des deux observations centrales. L'avantage de la médiane, c'est qu'elle est moins influencée par les valeurs extrêmes que la moyenne.

<b>ANJOU</b>				
<b>Groupes d'âges</b>	<b>1991</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>	<b>% variations 1991-2001</b>
<b>0-4 ans</b>	1940	2025	1810	- 6,7 %
<b>5-11 ans</b>	2605	2520	2865	10,0 %
<b>12-17 ans</b>	2535	2305	2130	- 16,0 %
<b>18-24 ans</b>	3790	3355	3210	- 15,3 %
<b>25-39 ans</b>	9725	8850	7825	- 19,5 %
<b>40-54 ans</b>	8000	8350	8795	9,9 %
<b>55-64 ans</b>	4470	4595	4890	9,4 %
<b>65-74 ans</b>	2900	3615	4165	43,6 %
<b>75 ans et plus</b>	1290	1710	2365	83,3 %
<b>0-17 ans</b>	<b>7080</b>	<b>6850</b>	<b>6805</b>	<b>- 3,9 %</b>
<b>55 ans et plus</b>	<b>8660</b>	<b>9920</b>	<b>11420</b>	<b>31,9 %</b>
<b>Total / Anjou</b>	37205	37300	38015	3,6 %

Source : Anjou en bref, mai 2005

La répartition territoriale par paroisse des 0-17 ans démontre une diminution globale du nombre et du pourcentage des 0-17 ans de 3,9 %. La plus grande diminution se situe dans la paroisse de Saint-Conrad.

<b>RÉPARTITION PAR PAROISSE</b>				
<b>Groupes d'âges</b>	<b>Saint-Conrad</b>	<b>Notre-Dame d'Anjou</b>	<b>Jean XXIII</b>	<b>Total Anjou</b>
	<b>2001</b>	<b>2001</b>	<b>2001</b>	<b>2001</b>
<b>0 – 4 ans</b>	505	650	655	1810
<b>5 – 11 ans</b>	755	1075	1035	2865
<b>12 – 17 ans</b>	590	785	755	2130
<b>Total / paroisse</b>	<b>1850</b>	<b>2510</b>	<b>2445</b>	<b>6805</b>

## Les familles

L'arrondissement d'Anjou comprend 6 270 familles avec enfants. Au total, 30 020 personnes vivent en familles. De ces familles, l'arrondissement compte 2 105 familles monoparentales avec enfants, soit 19 % de l'ensemble des familles (incluant les familles sans enfants), alors que la même moyenne québécoise est de près de 17 %. La taille moyenne des familles de l'arrondissement est de 2,7 personnes, avec en moyenne 0,9 enfant par famille. Ces deux taux sont inférieurs aux moyennes montréalaises qui atteignent respectivement 2,9 et 1,1. L'arrondissement d'Anjou affiche l'une des plus faibles moyennes des 27 arrondissements en ce qui concerne la taille des familles, taille qui a d'ailleurs diminué entre 1991 et 2001<sup>2</sup>. En somme, il s'agit d'un des plus bas nombres d'enfants par famille de Montréal.

<b>PERSONNES VIVANT AVEC DES ENFANTS (FAMILLES BI OU MONOPARENTALES)</b>	<b>FAMILLES AVEC DEUX PARENTS</b>	<b>FAMILLES MONOPARENTALES</b>
<b>Saint-Conrad</b>	1 555	625
<b>Notre-Dame-d'Anjou</b>	2 305	700
<b>Jean XXIII</b>	2 410	780
<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>6 270</b>	<b>2 105</b>
Pourcentage des familles monoparentales		33,6 %

Source : Anjou en bref, mai 2005

## Les revenus et la scolarité

Le revenu moyen des ménages angevins, de 50 217 \$, est supérieur à la moyenne québécoise (49 998 \$) et à celle de Montréal (49 429 \$).

Le revenu des familles (avec ou sans enfant) est légèrement supérieur. Il en est de même pour le revenu moyen des familles monoparentales qui est supérieur à la moyenne québécoise. Toutefois, 8 130 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.

La majorité des résidents de l'arrondissement d'Anjou a le français pour langue maternelle (76,7 %); 3,7 % de la population ne parle que l'anglais alors que 19,6 % a une autre langue maternelle. Par ailleurs, Anjou connaît une augmentation marquée relativement à l'immigration allophone sur son territoire. En effet, les allophones totalisent 19,3 % de la population en 2001, soit une augmentation de 19,1 % depuis 1996 et de 60 % depuis 1991.

La population de l'arrondissement est relativement peu scolarisée comparativement à la population montréalaise. Ainsi, seulement 21,9 % possèdent un diplôme universitaire contre 30,3 % à Montréal. Notons toutefois que 20,3 % de la population générale du Québec détient un diplôme universitaire, ce qui est un peu moins qu'à Anjou. 15,6 % des résidents âgés de 20 ans et plus n'ont pas atteint un niveau de scolarité de 9<sup>ième</sup> année, comparativement à 14,7 % à Montréal.

<sup>2</sup> Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et du développement urbain, Profil socio-économique – Arrondissement d'Anjou, Juillet 2003, p. 3

## SCOLARITÉ

	<b>Moins d'une 9<sup>e</sup> année</b>	<b>De la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> année</b>	<b>Diplôme d'une école de métiers</b>	<b>Études collégiales</b>	<b>Études universitaires</b>
<b>ANJOU</b>	<b>15,6 %</b>	<b>31,2 %</b>	<b>10,2 %</b>	<b>21,1 %</b>	<b>21,9 %</b>
<b>MONTRÉAL</b>	14,7 %	25,5 %	8,1 %	21,3 %	30,3 %
<b>QUÉBEC</b>	15,9 %	31,0 %	11,5 %	21,3 %	20,3 %

Source : Anjou en bref, mai 2005

De plus, chez les jeunes de 15 à 24 ans, peu fréquentent une institution scolaire puisque 36,7 %, soit 1 570, sur une population totale de 4 270 jeunes, ne vont pas à l'école contre 31,6 % des jeunes montréalais. Ce nombre est d'ailleurs en progression de 9 % depuis 1996.

En somme, l'arrondissement d'Anjou connaît une diminution de sa population active ainsi que des jeunes de 0 – 17 ans et sa population est vieillissante. De plus, l'arrondissement connaît un apport très important de nouveaux arrivants sur son territoire qui sont des allophones. Enfin, bien que le revenu moyen soit plus élevé que la moyenne québécoise, il n'en demeure pas moins que le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté est élevé.

# L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DES SERVICES DE QUALITÉ

## Le conseil d'arrondissement et de ville – des responsabilités partagées

Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion des services de proximité, soit :

- La prévention en matière de protection contre les incendies;
- L'enlèvement des déchets domestiques et des matières résiduelles;
- Le soutien financier aux organismes de développement économique local, communautaire et social;
- L'aménagement et la gestion des parcs et des équipements locaux sportifs, culturels ou de loisirs;
- L'organisation des loisirs sportifs et socioculturels;
- La voirie locale, la délivrance des permis;
- Les assemblées publiques de consultation pour des modifications aux règlements d'urbanisme;
- La consultation et l'information de la population.

Quant au Conseil de ville, celui-ci voit, entre autres, à l'aménagement et à l'urbanisme, au développement communautaire, économique et social, aux grands axes routiers municipaux, à la production et la distribution de l'eau potable, à l'assainissement des eaux ainsi qu'à la protection contre les incendies.

## L'arrondissement d'Anjou

L'ensemble des services de l'arrondissement d'Anjou est concerné par les familles, et ce, quotidiennement. En effet, la plupart des services de l'administration municipale ont des contacts directs avec les familles et ils doivent répondre à de nombreuses demandes.

### La Direction d'arrondissement

La Direction d'arrondissement planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités de l'arrondissement. Son personnel assiste aux séances de travail et aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement et recommande à celui-ci toutes les actions requises pour la bonne gestion de l'arrondissement. Le personnel voit également à la réalisation des décisions des élus en collaboration avec les différents services municipaux. Le directeur d'arrondissement, sous l'autorité du maire et des conseillers d'arrondissement, est le principal gestionnaire de l'organisation municipale. Il organise et contrôle les activités des services municipaux et établit la concertation avec les organismes extérieurs, la Ville de Montréal, l'agglomération et les gouvernements.

### La Direction culture, sports, loisirs et développement social

La Direction culture, sports, loisirs et développement social a pour mission de promouvoir les loisirs, les sports, la culture et la vie communautaire et d'en faciliter l'accès aux personnes désireuses de bénéficier de ces services.

À cet effet, la Direction assure la planification et la réalisation des programmes sous sa gouverne tels que les activités dans les bibliothèques, les camps de jour *Ateliers-Soleil*, les activités consacrées aux personnes handicapées intellectuellement, celles pour le tennis et la piscine, etc.

De plus, la Direction a également comme mandat de soutenir les associations angevines accréditées dans la réalisation de leur offre de service auprès des citoyens, dans les quatre secteurs d'activité. Ce soutien peut prendre diverses formes comme le prêt de locaux et de terrains sportifs, l'accès à l'autobus municipal et au service de photocopie, un soutien pour les ressources humaines, etc.

Enfin, la Direction a la responsabilité de la gestion et de l'entretien des installations, des parcs et des immeubles nécessaires à la réalisation des diverses activités, tant municipales qu'associatives.

### **La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises**

La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises veille principalement à l'aménagement du territoire, à la réfection et à la construction des infrastructures nécessaires (routes, trottoirs, aqueduc, etc.). Le personnel voit également aux questions touchant l'environnement – le recyclage, la récupération des déchets dangereux et l'application des règlements entourant les pesticides. Le directeur et son personnel voient à l'application des règlements de zonage, de lotissements de construction, de nuisances, de l'utilisation de l'eau potable et des normes nécessaires au développement harmonieux et intégré de l'arrondissement. Ils s'occupent également de l'octroi des différents permis de construction ou autres nécessaires aux citoyens et aux citoyennes ou aux entreprises. Les questions de sécurité publique – police, prévention des incendies et mesures d'urgence – relèvent de cette Direction ainsi que de celles qui touchent les transports en commun. C'est dans cette Direction que se fait la surveillance et le contrôle des travaux réalisés par l'arrondissement ou confiés à des firmes professionnelles externes.

Enfin, la responsabilité du service aux entreprises, notamment le développement industriel et corporatif relève également de cette Direction.

### **La Direction travaux publics**

La Direction travaux publics comporte cinq secteurs distincts : la voirie, la mécanique, la propreté, l'embellissement et les bâtiments et la signalisation. Ce service joue donc un rôle clé au niveau de l'entretien quotidien et préventif des rues (nettoyage et déneigement), des bâtiments municipaux, des équipements et du parc de véhicules. Le directeur et son équipe voient également à la propreté de la municipalité par le biais du nettoyage des poubelles disponibles dans les rues de l'arrondissement et à l'embellissement du territoire grâce à la plantation d'arbres et de plantes et à l'entretien des pelouses. Enfin, les travaux publics s'occupent du réseau d'éclairage public, des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des stations de pompage des eaux usées.

### **La Direction affaires publiques et du greffe et la Direction des services administratifs**

La Direction des affaires publiques et du greffe a la responsabilité de gérer et de conserver tous les documents officiels de l'arrondissement. Elle voit à la diffusion des avis publics et reçoit les soumissions à la suite des appels d'offres. C'est également au secrétaire du conseil d'arrondissement que les citoyens doivent s'adresser pour obtenir toutes copies d'un document officiel émis par l'arrondissement ou pour transmettre de la correspondance destinée au conseil d'arrondissement. Cette Direction s'occupe des communications, des archives et des ressources en ligne de l'arrondissement. Les informations relatives aux décisions du conseil d'arrondissement et aux actions menées par les Directions de l'arrondissement sont diffusées par

le biais de différents véhicules d'information comme le bulletin d'information *Regards sur Anjou*, de la publicité à l'occasion dans l'hebdomadaire local et par le site Internet de l'arrondissement. Cette Direction est également responsable de la réception et du traitement des plaintes et des requêtes des citoyens et au besoin, elle fait le lien avec les autres directions de l'arrondissement. Ses activités couvrent notamment l'accueil des citoyens, leur orientation et demandes d'information, les assermentations, la délivrance de certificats et la perception de certaines redevances (taxes, contraventions, etc.).

La Direction des services administratifs planifie, contrôle et assure le suivi des opérations financières, les questions touchant les ressources humaines et de l'informatique de l'administration de l'arrondissement. Dans le but de dispenser des services de qualité aux meilleurs coûts possible, cette Direction gère les principales activités liées à la préparation du budget et des rapports financiers annuels. Elle est responsable des comptes payables et de la paie.

En matière de ressources humaines, elle a pour principal mandat de voir à la planification, à l'élaboration et au contrôle des activités liées à la gestion du personnel. La directrice conseille les gestionnaires et leur fournit un soutien dans l'administration des politiques et des conditions de travail, les négociations ainsi que l'application et l'interprétation des différentes conventions collectives de travail. Elle administre également les avantages sociaux, les régimes d'assurances collectives, les dossiers de recrutement, de formation et de santé et de sécurité au travail.

## DÉFINITION DE LA FAMILLE

C'est la définition de la famille qui détermine la taille de la population visée et la pertinence des actions entreprises à la suite de l'adoption de la politique familiale. Le Comité directeur famille propose la définition suivante :

*La famille est la cellule de base de la socialisation et du développement socio-affectif des enfants. Celle-ci est composée de tout groupe parent-enfant unis par des liens multiples et variés (couples avec enfants, familles monoparentales, parents adoptifs, familles d'accueil, familles intergénérationnelles ou recomposées, familles avec enfants éprouvant des difficultés ou handicapés, etc.) et provenant de cultures diverses.*

*La famille est le lieu par excellence de soutien réciproque entre ses membres, et ce, tout au long de leurs différents cycles de vie respectifs (familles en phase d'établissement, avec un ou des jeunes enfants, avec enfants d'âge scolaire ou jeunes travailleurs, nouveaux arrivants, etc.).*

En somme, les membres d'une famille peuvent être d'âge varié et les liens qui les unissent peuvent être divers. Le Comité, par sa définition, met en lumière le fait que la famille est le lieu privilégié d'apprentissages nombreux, tout au long de la vie des membres qui la composent et pour toutes les familles, peu importe leur appartenance culturelle.

## MISSION

La mission a pour objet d'explicitier la raison d'être de la politique familiale. Elle définit un cadre d'action général, qui répond à l'interrogation *pourquoi adopter une politique familiale municipale*.

Ainsi, le Comité directeur famille de l'arrondissement d'Anjou propose l'adoption d'une politique familiale pour les raisons suivantes :

*L'arrondissement d'Anjou met en place une politique familiale, démontrant ainsi son leadership à mobiliser l'ensemble de la collectivité au mieux-être de ses familles et à une meilleure qualité de vie et de services.*

*Il se dote d'un cadre de référence et d'intervention pour l'administration municipale et les élus qui mise sur la cohérence de ses actions, au bénéfice des familles, et sur la cohésion et la collaboration entre les services et celle qu'il entretient avec ses partenaires.*

*Il valorise l'engagement de l'ensemble de ses citoyens et de ses citoyennes envers les familles ainsi que l'engagement des familles envers la collectivité.*

*L'arrondissement, à partir des ressources dont il dispose, administrera, aménagera et rendra accessible l'ensemble de ses services et de son territoire avec la préoccupation de toujours mieux répondre aux besoins de ses familles.*

## ORIENTATIONS

Les orientations doivent préciser l'application de la politique familiale. Au-delà de la mission, les orientations donnent les balises nécessaires à l'élaboration et à l'adoption de mesures concrètes; il s'agit d'une réponse à l'interrogation du *comment*.

C'est ainsi que la politique finale qui sera adoptée permettra à toute l'administration municipale de penser et d'agir pour les familles. Chaque fois que l'administration, les élus, un comité ou une commission décideront d'intervenir, ils devront tenir compte des éléments suivants :

### ***Préconiser un projet de vie pour nos enfants***

*L'arrondissement d'Anjou met en place une politique familiale qui soutient les familles angevines dans leurs efforts quotidiens vers un projet de vie de qualité pour les membres de leur famille.*

*L'arrondissement d'Anjou favorise le développement des familles à titre de lieu de transmission de valeurs et du développement de solidarités.*

*L'arrondissement d'Anjou entend intensifier la présence des familles sur son territoire, dans un souci d'harmonisation et de grande mixité culturelle, économique et démographique.*

*Les mesures déployées tiennent compte des limites (géographique, ressource, etc.) de l'arrondissement et des compétences qui lui sont propres.*

*La politique familiale s'applique à tous les secteurs de l'administration municipale. Des objectifs d'évaluation de rendement et des communications régulières avec la population sont mis en place, dans un souci de transparence et de succès dans les suivis découlant de la politique familiale.*

*L'arrondissement d'Anjou déploie sa politique familiale sur la base d'une collaboration soutenue des différents acteurs de la collectivité dans le respect de la mission de chacun.*

Toute intervention doit donc intégrer la mission et les orientations et naturellement s'appuyer sur la définition de la famille angevine. Enfin, un souci de transparence et de bonne communication est pris en considération à tout moment.

## **OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

### **La Direction culture, sports, loisirs et développement social**

#### **OBJECTIFS :**

##### **Augmenter l'offre de services**

##### **Développer des activités familles sur le territoire afin d'augmenter le sentiment d'appartenance**

##### **Faciliter l'accès aux services à toutes les familles et sur l'ensemble du territoire**

#### **EXEMPLES DE MESURES :**

##### **Augmenter l'offre de services**

- Améliorer l'offre des camps de jours en offrant des camps spécialisés (musique, science, théâtre, cirque, etc.);
- Développer les services de travailleurs de rue afin d'intervenir davantage auprès des jeunes.

##### **Développer des activités familles sur le territoire afin d'augmenter le sentiment d'appartenance**

- Favoriser la tenue de fête de quartier;
- Développer des activités qui favorisent les contacts intergénérationnels.

##### **Faciliter l'accès aux services à toutes les familles sur l'ensemble du territoire**

- En collaboration avec les organismes concernés, rendre davantage accessibles les services des associations communautaires dans le secteur du Haut-Anjou;
- Rendre les camps de jour et les activités sportives accessibles aux familles (assouplissement des modalités de paiements, étalement, etc.).

## **La Direction de l'arrondissement, la Direction affaires publiques et greffe et la Direction des services administratifs**

### **OBJECTIFS :**

**Faciliter la participation des familles aux activités et à la vie démocratique de l'arrondissement**

**Faciliter les communications auprès des familles**

**Augmenter les opportunités pour les familles de s'installer dans l'arrondissement**

**Améliorer les conditions et les moyens de paiements des divers services et activités**

### **EXEMPLES DE MESURES :**

**Faciliter la participation des familles aux activités et à la vie démocratique de l'arrondissement**

- Mettre sur pied des activités de sensibilisation à la vie démocratique de l'arrondissement auprès des jeunes comme maire d'un jour, col bleu ou col blanc d'un jour, une journée portes ouvertes des différents services, des journées thématiques sur les métiers pratiqués aux Travaux publics, etc.;
- Lors d'activités extérieures organisées par les partenaires de l'arrondissement, tenir un stand pour présenter les activités municipales.

**Faciliter les communications auprès des familles**

- Développer des stratégies pour une meilleure communication avec les familles;
- Faire un numéro spécial famille dans *Regards sur Anjou*.

**Augmenter les opportunités pour les familles de s'installer dans l'arrondissement**

- Étudier la faisabilité de modifier le règlement de zonage pour favoriser l'adaptation de résidences existantes en résidences intergénérationnelles;
- Améliorer la cohabitation entre les zones résidentielles et les zones industrielles (création de zones tampons à proximité) afin d'améliorer la qualité de vie des familles;
- Être vigilant dans l'attribution de permis pour certains commerces (prêteurs à gage, cafés avec machine de poker, etc.) afin d'offrir un milieu de vie approprié aux familles.

**Améliorer les conditions et les moyens de paiements des divers services et activités**

- Développer davantage la politique de tarification familiale pour les activités et les services.

## **La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises**

### **OBJECTIFS :**

**En matière de transport, faciliter les déplacements des familles**

**Assurer la sécurité des familles sur le territoire**

**Sensibiliser et faciliter la gestion des matières résiduelles auprès des familles**

### **EXEMPLES DE MESURES :**

**En matière de transport, faciliter les déplacements des familles**

- Favoriser le développement de pistes cyclables;
- Faciliter l'accès aux écoles et aux CPE en développant des débarcadères sécuritaires.

**Assurer la sécurité des familles sur le territoire**

- Accroître la présence policière à proximité des parcs et des corridors scolaires;
- Revoir la durée des feux de circulation aux intersections pertinentes pour permettre le passage sécuritaire des familles.

**Sensibiliser et faciliter la gestion des matières résiduelles auprès des familles**

- Auprès des jeunes, tenir une campagne de promotion dans les domaines du recyclage, de l'utilisation des pesticides, du compostage, etc.

## **La Direction travaux publics**

### **OBJECTIFS :**

**Poursuivre l'entretien des rues et des trottoirs en impliquant davantage les familles**

### **EXEMPLES DE MESURES :**

#### **Poursuivre l'entretien des rues et des trottoirs**

- Ajouter des tables à pique-nique et des poubelles dans les parcs et sur les rues;
- Entretien et éclairer davantage les patinoires extérieures.